



Paris, le 02/07/12

Mise à disposition du Prospectus relatif à l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions aux actionnaires d'OCTO Technology et à l'émission de BSA réservée aux principaux managers du cabinet¹

OCTO Technology, cabinet de conseil en Systèmes d'Information, annonce que l'AMF a apposé son visa n°12-314, le 29 juin 2012, sur la note d'opération en vue de l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions, dits BSA, à l'ensemble des actionnaires de la société, et de l'émission de BSA_{managers} réservée aux principaux managers du cabinet.

L'attribution gratuite de BSA vise à renforcer, à moyen terme, la structure financière d'OCTO Technology et lui donner les moyens de financer sa croissance organique dans le cadre du plan de développement OCTO 2020. Parallèlement, l'émission de BSA_{managers} vise à fidéliser les principaux managers d'OCTO et leur donner un mécanisme supplémentaire d'intéressement au développement du cabinet.

L'émission des BSA offrira, par ailleurs, aux actionnaires, s'ils les exercent, la faculté de compenser la dilution à provenir de l'exercice de BSA_{managers}.

A terme, en cas d'exercice de la totalité des BSA et BSA_{managers} d'ici juin 2017, cette opération permettrait une levée de fonds totale 5,7 M€.

Ces deux opérations seront préalablement soumises à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 13 juillet 2012. L'avis de réunion est paru au bulletin des annonces légales obligatoire n°69 du 8 juin 2012.

Modalités d'attribution des BSA et des BSA_{managers}

Les modalités d'attribution gratuite des BSA à tous les actionnaires d'OCTO Technology seront les suivantes :

| | |
|--|--------------------------------------|
| ▪ Parité d'émission | 1 BSA attribué pour 1 action détenue |
| ▪ Prix d'émission | 0 € |
| ▪ Nombre de BSA à émettre | 3 511 556 |
| ▪ Valeur théorique d'un BSA ² | 0,047 € |

Les BSA seront attribués aux actionnaires dont les actions sont inscrites en compte à l'issue de la séance de Bourse du 16 juillet 2012. L'attribution des BSA aura lieu le 17 juillet 2012.

Parallèlement, les BSA_{managers} seront souscrits par un maximum de 30 cadres d'OCTO Technology sur désignation du Directoire pendant une période de 12 mois, soit au plus tard le 13 juillet 2013. Les modalités d'émission seraient les suivantes :

| | |
|--|-------------------------------------|
| ▪ Prix d'émission et de souscription | 0,031 € par BSA _{managers} |
| ▪ Nombre de BSA _{managers} à émettre | 3 857 143 |
| ▪ Valeur théorique d'un BSA _{managers} ³ | 0,031 € |
| ▪ Engagement de conservation / non exercice | 2 ans à compter de la souscription |

Principales caractéristiques d'exercice des BSA et des BSA_{managers}

Les BSA et les BSA_{managers} auront des caractéristiques d'exercice identiques et seront fongibles. Les BSA_{managers} seront néanmoins soumis à un engagement de conservation et de non exercice d'une durée minimale de 2 ans à compter de leur souscription, soit au plus tôt le 17 juillet 2014. Les conditions d'exercice seront les suivantes :

¹ soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 13 juillet 2012

² et ³ selon le rapport d'Associés en Finance mandaté en qualité d'expert indépendant

- Parité d'exercice 1 action nouvelle pour 9 BSA ou BSA_{managers} présentés
- Prix d'exercice 7,00 € par action nouvelle à émettre
- Date limite d'exercice 15 juin 2017 inclus
- Nombre d'actions maximum à émettre 818 743
- Montant maximum de l'augmentation de capital 5,7 M€

Calendrier indicatif de l'opération

| | |
|-----------------|--|
| 13 juillet 2012 | Assemblée Générale Mixte qui autorise l'émission des BSA et des BSA _{managers} Réunion du Directoire qui arrête les conditions de l'opération |
| 16 juillet 2012 | Publication de l'avis NYSE Euronext relatif à l'opération |
| 17 juillet 2012 | Emission et attribution gratuite des BSA Admission des BSA aux négociations sur le marché NYSE Alternext de NYSE Euronext à Paris |
| 13 juillet 2013 | Fin de la période de désignation des bénéficiaires des BSA _{managers} |
| 17 juillet 2014 | Ouverture de la période d'exercice des BSA _{managers} |
| 15 juin 2017 | Clôture de la période d'exercice et de cotation des BSA et des BSA _{managers} |
| 30 juin 2017 | Publication d'un avis NYSE Euronext relatif à l'admission aux négociations sur le marché NYSE Alternext de NYSE Euronext à Paris des actions nouvelles issues de l'exercice des BSA et des BSA _{managers} |

Le Prospectus relatif à cette émission, qui a reçu le visa n°12-314 en date du 29 juin 2012 de l'Autorité des marchés financiers, est disponible sur le site internet de OCTO Technology, www.octo.com, et sur le site de l'Autorité des marchés financiers, www.amf-france.org.

Pour cette opération, OCTO Technology est conseillé par :



Prochains rendez-vous :

Assemblée générale des actionnaires, le 13 juillet 2012, au siège social d'OCTO Technology.
Publication du chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2012 le 17 juillet 2012, après clôture de la Bourse.

OCTO Technology en bref

OCTO Technology est le cabinet d'Architectes en Systèmes d'Information leader sur son expertise. Les missions confiées à OCTO Technology couvrent l'ensemble du cycle de vie des Systèmes d'Information : construire du neuf et transformer le patrimoine applicatif, piloter le Système d'Information et industrialiser les pratiques au sein des Directions des Systèmes d'Information.

Consultée sur les chantiers stratégiques de refonte ou de rénovation, l'entreprise est rapidement devenue la référence des grands comptes : Air Liquide, Ag2r, Allianz, Amadeus, Axa, Banco Fibra, BNP Paribas, Bouygues, Canal+, Cetelem, Corsair Fly, Crédit Agricole CIB, Dalkia, Danone, DCNS, Generali, ING, Itaú, La Poste, M6, MAAF, Macif, Mangas Gaming, MMA, Maroc Telecom, Orange, Pages jaunes, Pictet, RTL Group, SFR, Société Générale, TF1, Thales, Veolia Environnement, etc.

OCTO Technology a réalisé, en 2011, un chiffre d'affaires de 19,5 M€, en croissance purement organique de 7%. Outre son implantation en France (Paris), le cabinet compte quatre filiales à l'international : OCTO Belgique, OCTO Brésil, OCTO Maroc et OCTO Suisse. OCTO Technology détient, depuis 2007, la qualification « entreprise innovante » décernée par OSEO innovation.

OCTO s'est classé, pour la 2^{ème} année consécutive, à la 1^{ère} place du palmarès Great Place to Work® 2012 des entreprises de moins de 500 salariés où il fait bon travailler.



OCTO Technology est coté sur Alternext Paris de NYSE Euronext. Code ISIN : FR0004157428 - code mnémonique : ALOCT. Le capital d'OCTO Technology est composé de 3 511 556 actions.

www.octo.com

Recevez gratuitement toute l'information financière par e-mail d'OCTO Technology en vous inscrivant sur : www.actus-finance.fr

Contacts :

OCTO Technology

| | | |
|------------------|---------------------------|----------------|
| François Hisquin | Président du Directoire | 01 58 56 10 00 |
| Nelly Grellier | Responsable communication | 01 58 56 10 00 |

Actus Finance

| | | |
|-----------------|-------------------------|----------------|
| Mathieu Omnes | Relations investisseurs | 01 72 74 81 87 |
| Nicolas Bouchez | Relations presse | 01 77 35 04 37 |

Annexe 1 – Informations concernant l'opération

Objectifs de l'opération

L'attribution gratuite de BSA a pour objectif de renforcer la structure financière, de la Société et de lui donner les moyens de financer sa croissance organique.

Par ailleurs, l'émission de BSA_{managers} a pour objectif de fidéliser les dirigeants de haut niveau et de les associer à la réussite de la Société.

L'émission des BSA offrira par ailleurs aux actionnaires, s'ils les exercent, la faculté de corriger la dilution à provenir de l'exercice des BSA_{managers}.

Le tableau ci-dessous présente une indication d'allocation du produit de l'émission des actions provenant de l'exercice des BSA et des BSA_{managers} :

| Objectif | Montant levé |
|-----------------------------------|--------------|
| Renforcer la structure financière | 30% |
| Financer la croissance organique | 70% |

Nombre de BSA à émettre

Le nombre total de BSA attribués gratuitement aux actionnaires s'élève à 3 511 556, sur la base du nombre d'actions composant le capital social à la date d'établissement de la présente Note d'Opération.

Nombre de BSA_{managers} à émettre

Le nombre total de BSA_{managers} à émettre s'élève à 3 857 143.

Quotité d'attribution des BSA

Il sera attribué gratuitement un (1) BSA à chaque titulaire d'une (1) action OCTO TECHNOLOGY inscrite en compte à l'issue de la journée comptable en Euroclear du 16 juillet 2012.

Attributaires des BSA

Les BSA seront attribués aux actionnaires de la Société dont les actions sont inscrites en compte à l'issue de la séance de bourse du 16 juillet 2012. L'attribution des BSA aura lieu le 17 juillet 2012.

Bénéficiaires des BSA_{managers}

Les BSA_{managers} seront souscrits par un maximum de 30 cadres de la Société sur désignation du Directoire agissant sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire pendant une période de 12 mois, soit au plus tard le 13 juillet 2013. Pendant cette période le Directoire se réunira, si nécessaire, à chaque date trimestrielle d'anniversaire, soit le 12 octobre 2012, le 12 janvier 2013, le 12 avril 2013 et le 12 juillet 2013 pour autoriser de nouvelles souscriptions. En cas de variations de plus ou moins 20% du cours de l'action OCTO Technology par rapport au cours de référence du 22 juin 2012 (4,80 euros). L'expert indépendant sera alors sollicité pour établir une valorisation actualisée du BSA_{managers}.

Monsieur Ludovic CINQUIN en tant que bénéficiaire potentiel ne prendra pas part au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire autorisant l'émission des BSA_{managers} ni à la désignation des bénéficiaires par le Directoire dont il est membre. Monsieur François HISQUIN, Président du Directoire, ne sera pas bénéficiaire de BSA_{managers}.

Parité et prix d'exercice des BSA et des BSA_{managers}

Neuf (9) BSA ou BSA_{managers} donnent le droit de souscrire à une (1) action nouvelle de la Société au prix de 7,0 euros par action, chacune de 0,1 euro de nominal, soit une prime d'émission de 6,9 euros par action nouvelle. Le prix d'exercice de 7,0 euros induit une prime de 46 % par rapport au cours de clôture de la séance du 22 juin 2012.

Fongibilité et forme des BSA et des BSA_{managers}

Les BSA et BSA_{managers} seront fongibles. Les BSA et BSA_{managers} seront admis aux négociations sur la même ligne de cotation.

Les BSA seront délivrés sous la forme au porteur ou sous la forme nominative pure. Les droits des titulaires de BSA seront représentés par une inscription en compte à leur nom chez leur intermédiaire teneur de compte à compter de leur attribution.

Les BSA_{managers} seront délivrés sous la forme nominative pure.

Période d'exercice des BSA et des BSA_{managers}

Les BSA pourront être exercés à tout moment à compter du 17 juillet 2012 jusqu'au 15 juin 2017 soit une durée d'environ 5 ans (la « Période

| | |
|---|--|
| | <p>d'Exercice »). Les BSA qui n'auront pas été exercés au plus tard le 15 juin 2017 à la clôture de la séance de bourse deviendront caducs et perdront toute valeur.</p> <p>Les BSA_{managers} sont soumis à une obligation de conservation de 2 ans, les BSA_{managers} ne pourront donc être transférés ou exercés qu'à l'issue d'un délai de 2 ans courant à compter de la date de la décision d'attribution du Directoire les concernant, soit au plus tôt le 17 juillet 2014.</p> |
| Valeur théorique d'un BSA et d'un BSA_{managers} | <p>Sur la base de la volatilité moyenne sur 4 années glissantes, qui s'élève à 48,4 % au 22 juin 2012 et sur la base du cours de clôture de l'action OCTO TECHNOLOGY du 22 juin 2012 de 4,80 euros, la valeur théorique d'un BSA ressort à 0,047 euro (cf. rapport d'expertise du cabinet Associés en Finance présenté au chapitre 10.3).</p> <p>Compte tenu d'une décote d'inaccessibilité de 34 %, la valeur théorique d'un BSA_{managers} ressort à 0,031 euro (cf. rapport d'expertise du cabinet Associés en Finance présenté au chapitre 10.3).</p> |
| Cotation des BSA et des BSA_{managers} | <p>Les BSA seront admis aux négociations sur le marché Alternext de NYSE Euronext à Paris du 17 juillet 2012 au 15 juin 2017 inclus et identifiés sous le code ISIN FR0011270503.</p> <p>Les BSA_{managers} seront admis aux négociations sur le marché Alternext de NYSE Euronext à Paris à compter du 17 juillet 2014 au plus tôt et jusqu'au 15 juin 2017 inclus, sur la même ligne de cotation que les BSA et identifiés sous le code ISIN FR0011270503. En effet, chaque BSA_{managers} ne pourra être admis aux négociations qu'à la date du deuxième anniversaire de sa souscription.</p> |
| Nombre d'actions nouvelles émises sur exercice des BSA et des BSA_{managers}, produit brut et net de l'émission | <p>Le nombre maximum d'actions nouvelles issues de l'exercice des BSA pouvant être créées est de 390 172 actions, permettant la réalisation d'une augmentation de capital d'OCTO TECHNOLOGY d'un nominal de 39 017 euros, et d'un montant brut, prime d'émission incluse, de 2 731 204 euros.</p> <p>Le nombre maximum d'actions nouvelles issues de l'exercice des BSA_{managers} pouvant être créées est de 428 571 actions, permettant la réalisation d'une augmentation de capital d'OCTO TECHNOLOGY d'un nominal de 42 857 euros, et d'un montant brut, prime d'émission et produit d'émission inclus, de 3 013 286 euros.</p> <p>Le produit net estimé est d'environ 2 649 268 euros pour les BSA et de 2 983 153 pour les BSA_{managers}.</p> |
| Date de jouissance des Actions Nouvelles | <p>Les actions nouvelles issues de l'exercice des BSA et des BSA_{managers} porteront jouissance courante, c'est-à-dire qu'elles auront droit à la totalité du dividende mis en paiement dès lors qu'elles ont été créées avant la date de l'assemblée générale décidant de la mise en paiement du dividende.</p> |
| Emission et cotation des actions nouvelles issues de l'exercice des BSA et des BSA_{managers} | <p>Les actions nouvelles issues de l'exercice des BSA et des BSA_{managers} seront admises aux négociations sur le marché Alternext de NYSE Euronext à Paris et inscrites sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN : FR0004157428, Mnémonique : ALOCT).</p> |
| Intentions d'exercice des principaux actionnaires et des membres des organes d'administration, de direction et de contrôle de la Société | <p>La Société n'a pas connaissance de l'intention d'actionnaires et/ou mandataires sociaux de participer à la présente augmentation de capital.</p> <p>Monsieur Ludovic CINQUIN est potentiellement bénéficiaire de BSA_{managers}.</p> |
| Garantie | <p>L'émission ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.</p> |
| Convention de blocage / Engagement de conservation | <p>Les BSA_{managers} sont soumis à une obligation de conservation de 2 ans.</p> |
| Stabilisation – Interventions | <p>Néant.</p> |

Annexe 2 – Résumé des principaux facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques suivants avant de prendre leur décision d'investissement :

Risques afférents aux valeurs mobilières offertes :

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits au chapitre 2 du Prospectus relatif à cette émission, qui a reçu le visa n°12-314 en date du 29 juin 2012 auprès de l'Autorité des marchés financiers avant de prendre leur décision d'investissement, et notamment les risques suivants :

- Risques afférents aux BSA et BSA_{managers} :
 - Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait qu'un marché va se développer pour les BSA et les BSA_{managers} et, s'il se développe, le marché des BSA et des BSA_{managers} pourrait être peu liquide et les BSA et les BSA_{managers} pourraient être sujets à une plus grande volatilité que les actions de la Société ;
 - En cas de baisse substantielle du prix de marché des actions de la Société, les BSA et les BSA_{managers} pourraient perdre de leur valeur ;
 - En cas de non-exercice des BSA et des BSA_{managers} par leurs porteurs (certains porteurs de BSA_{managers} pourraient cependant ne pas être porteurs d'actions de la Société), ceux-ci seront dilués ;
 - Les actionnaires devront faire leur affaire personnelle des rompus en cas d'exercice des BSA et des BSA_{managers}.
- Risques afférents aux actions nouvelles à provenir de l'exercice des BSA et des BSA_{managers} :
 - Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des BSA et des BSA_{managers} ;
 - Des ventes d'actions pendant ou après l'opération sont susceptibles d'avoir lieu et d'avoir un impact défavorable sur le cours des actions de la Société ;
 - Il existe un risque de volatilité du prix de marché des actions de la Société.
- Risques afférents aux garanties et protections des porteurs de BSA et de BSA_{managers} admis sur Alternext de NYSE Euronext Paris qui n'est pas un marché réglementé.

Principaux risques afférents à la Société :

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits au chapitre 4 du Document de référence 2011 enregistré le 28 juin 2012 sous le numéro R.12-035 auprès de l'Autorité des marchés financiers avant de prendre leur décision d'investissement, et notamment les risques suivants :

- Risques opérationnels :
 - Risques liés au contexte économique actuel ;
 - Risques liés aux ressources humaines ;
 - Risques liés à la facturation au forfait ;
 - Risques liés aux clients ;
 - Risques liés aux fournisseurs ;
 - Risques liés à la concurrence ;
 - Risques liés aux ouvertures de filiales.
- Risques de liquidité ;
- Risques de marche :
 - Risques de change ;
 - Risques de taux ;
 - Risques sur actions ;
- Risques juridique :
 - Litiges en cours et faits exceptionnels.
- Assurances et couvertures du risque ;
- Risques industriels et risques environnementaux.